

Comité syndical du 27 juin 2018

DELIBERATION N° 18-019

Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH Mme Corinne VASSEUR	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY M. Jean-Marie PIERRAT M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Pierre DORE M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vexin Val de Seine Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	<u>Ont donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY M. Arnaud BAZIN	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC M. Jean-Christophe POULET M. Gérard SEIMBILLE M. Anthony ARCIERO	Déléguée de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-019,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de représentants de Val d'Oise Numérique, de :

- M. Jean-Louis DELANNOY, M. Armand DEDIEU, Mme Christiane AKNOUCHE (titulaires)
- M. Jean-Pierre DORE, M. Arnaud BAZIN, Mme Corinne VASSEUR (suppléants)

CONSIDERANT la proposition de représentation d'associations locales par :

- Monsieur Christian DONDRILLE, Président de l'association THD Pays de France
- Monsieur Julien TANG, Président de l'association Vexin Numérique

CONSIDERANT la proposition du Président du syndicat de désigner M. Pierre BEMELS pour le représenter,

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.
- Votants : 9 délégués représentant 93 voix.
- Suffrages exprimés : 93 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 93 voix

Vu les résultats du scrutin :

DIT que le représentant du Président au sein de la CCSPL est :

- M. Pierre BEMELS

DESIGNE les représentants du comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de titulaires :

- M. Jean-Louis DELANNOY, M. Armand DEDIEU, Mme Christiane AKNOUCHE

DESIGNE les représentants du comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de suppléants :

- M. Jean-Pierre DORE, M. Arnaud BAZIN, Mme Corinne VASSEUR

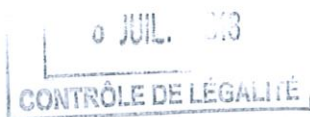
APPROUVE la proposition de représentation d'associations locales par :

- M. Christian DONDRILLE, Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG, Président de l'association Vexin Numérique

APPROUVE la composition de la CCSPL définie comme suit :

- le Président du Syndicat ou son représentant M. Pierre BEMELS
- 3 membres titulaires :
 - M. Jean-Louis DELANNOY, M. Armand DEDIEU, Mme Christiane AKNOUCHE
- 3 membres suppléants :
 - M. Jean-Pierre DORE, M. Arnaud BAZIN, Mme Corinne VASSEUR
- 2 représentants d'associations locales :
 - M. Christian DONDRILLE, Président de l'association THD Pays de France
 - M. Julien TANG, Président de l'association Vexin Numérique

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président


Monsieur Pierre-Édouard EON